



SYNDICAT MIXTE DES MONTS JURA
1518 ROUTE DE LA TELECABINE 01170 CROZET
TEL. 04.50.42.45.77
E-MAIL : smmj@monts-jura.com

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2018

Présents : Mesdames Dominique DONZÉ, Muriel BÉNIER, Véronique BAUDE, Myriam BOUVET-MULTON, Monique MOISAN, Messieurs Michel BRULHART, Roger GROSSIORD, Michel JERDELET, Jean-Yves LAPEYRERE, Etienne MATHIEU, Gérard PAOLI, Jean-Paul PICARD, Bernard VUAILLAT, Pierre ZIOSI.

Excusés : Mesdames Hélène JULLIARD et Judith HÉBERT, Monsieur Patrice DUNAND.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 14 novembre 2017

Compte rendu envoyé par mail le 20 novembre 2017, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

2. Compte rendu de la réunion de bureau du 11 janvier 2018

- Point sur le projet de modification des statuts du SMMJ : c'est un travail au long cours, diverses pistes relatives à la gouvernance vont être étudiées (livre blanc Ain Tourisme, regroupement des différents sites montagne de l'Ain). Une rencontre a eu lieu avec le Président du Département, Jean DEGUERY le 23/03/2018, il a noté le fort potentiel de Monts Jura et du SMMJ. L'étude lancée par le CD01 devra voir le jour d'ici fin juin 2018.
- Dénéigement des particuliers du Col de la Faucille : la mise en place cet hiver de la nouvelle organisation devrait s'améliorer avec l'expérience l'an prochain ; le tarif de 170 euros de l'heure a été arrêté et sera facturé à tout demandeur situé au col de la Faucille en fonction des disponibilités du service.
- Convention avec l'OTI du Pays de Gex : une convention de mise à disposition des biens et locaux ainsi que le personnel a été signée fin 2017. Le SMMJ avance les salaires, l'OTI rembourse trimestriellement.
- Indemnités de conseil du Trésorier Public de Gex : un montant de 287.20 € a été accepté.
- Forfait annuel piéton gérants : fixé à 115.50 €/an.
- Organisation des activités d'été au col de la Faucille : ce point discuté avec la CCGP devrait permettre au SMMJ de prendre en charge l'exploitation de la tyrolienne et de l'activité VTT (montée des vélos) par le SMMJ, le déficit sera réglé par la CCGP.

3. Premier bilan de l'hiver 2017 / 2018

Le premier bilan de la saison d'hiver 2017 / 2018 est positif, notamment grâce à un démarrage précoce des activités nordiques dès le mois de novembre, puis dès le début du mois de décembre pour les sites de ski alpin. L'enneigement a été constant et généreux durant toute la période d'ouverture (hauteur cumulée à 1 300 m : 7 m).

Les deux semaines des vacances de Noël ont souffert du passage de deux tempêtes d'importance immobilisant le parc de remontées mécaniques durant deux jours lors de la deuxième semaine.

Le chiffre d'affaires réalisé à la fin de la deuxième semaine des vacances de Noël s'élève à 1 181 203,40 € TTC. En comparaison, le chiffre d'affaires de la saison précédente, à cette même période, était de 431 132,30 € TTC, ce qui représente une augmentation de près de trois fois le chiffre d'affaires de la période de référence. Par ailleurs, on note une évolution de 70,76 % de ce chiffre d'affaires par rapport à la moyenne des 4 dernières saisons.

Le manteau neigeux important a permis une ouverture des domaines dans des conditions normales et ce malgré les fortes pluies de la fin de la première semaine de l'année 2018.

Le chiffre d'affaires réalisé lors des six semaines de la période inter-vacances de janvier s'élève à 1 424 304 €, soit +110 % par rapport à la saison précédente et + 73 % par rapport à la moyenne des 4 dernières saisons.

Les quatre semaines des vacances d'hiver, dont le découpage de zone n'est similaire à aucune autre saison, puisque le découpage actuel n'est entré en vigueur que lors des vacances de l'année 2016, ont permis de réaliser un chiffre d'affaires de 2 299 394 €, + 4,35 % par rapport à l'hiver dernier et - 0,16 % par rapport à la moyenne des quatre dernières saisons. Là encore la météo très chahutée (neige, grand froid, vent et pluie) n'a pas permis de faire des semaines pleines en terme de chiffre d'affaires.

Les trois semaines du mois de mars ont connu une météo aussi agitée que durant les trois autres périodes. La fermeture du site de Menthières s'est faite le dimanche 18 mars, les autres sites, la Vattay y compris, ont clos le lundi 2 avril. Durant cette période le chiffre d'affaire alpin s'est élevé à 444 504 €, + 7,6 % par rapport à l'hiver passé et - 10% par rapport à la moyenne des quatre dernières saisons.

Ce sont donc 108 jours d'ouverture en ski alpin pour les sites de Mijoux - la Faucille, 97 jours pour Lelex, et 91 jours pour Crozet. Le site de Menthières a pu fonctionner durant 71 jours sur la partie haute et 57 jours sur la partie basse. Par ailleurs, ce sont 123 jours d'ouverture en ski de fond sur le site de la Vattay.

Le chiffre d'affaires cumulé en ski alpin : 5 400 556 €, se situe à + 45 % par rapport à la saison précédente et + 25,25 % par rapport à la moyenne des 4 dernières saisons, le nombre de journées skieurs s'élève à 288 000 et les passages cumulés à 2 677 052.

En ski nordique des chiffres records cet hiver avec 405 671 € et 92 000 journées skieurs, soit + 23 % par rapport à l'hiver précédent et + 22 % par rapport à la moyenne des quatre derniers.

4. Modification des statuts du SMMJ (selon l'avancée des échanges entre les différentes structures)

Annexe n°1 : pour mémoire statuts actuels.

Suite à la réunion avec les Présidents de la CCPG et du CD01, une négociation s'est engagée pour savoir quels montants de participation chacune des parties est prête à prendre en charge. Plusieurs propositions ont été évoquées. Le CD01 souhaite avoir une vision globale du secteur touristique montagne à l'échelle du département. La CCPG aurait un point de vue différent. Toutefois, les statuts du SMMJ ne peuvent pas en l'état des négociations se modifier, notamment pour ce qui concerne la répartition des 10 % du SIM ; celui-ci étant dissout d'ici le 31 décembre 2018. Par ailleurs, la modification liée à l'arrêt par le SMMJ de la promotion de la station Monts Jura devra certainement faire l'objet d'une modification statutaire en deux temps.

5. Compte administratif 2017, Compte de gestion, affectation des résultats

Annexes n°2 et 3

I/ Compte administratif 2017 :

Le débat des orientations budgétaires 2017 a eu lieu le 02 novembre 2016. Le vote du budget est intervenu le 6 décembre 2016. Le budget a été amendé d'une décision modificative n°1 le 10 octobre 2017, qui a permis d'intégrer 73 900 euros de recettes de fonctionnement supplémentaires (Subvention Exploitation (Remboursement des frais de déneigement réalisé pour le compte de la CCPG) : 46 150 euros, Dégrèvement Taxe Foncière : 26 750 euros) et 292 766 euros en investissements (subvention région AuRA plan neige).

I/A Section fonctionnement dépenses :

Chapitre 011 : Charges à Caractère Général

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 2 121 801 € pour un prévisionnel à 2 235 555 € (- 5 %).

Pour mémoire en 2016 : 2 422 483 € (2017/2016 = - 14 %).

Compte 6068 Achats non stockés

Sur ce compte est comptabilisé l'ensemble des factures des pièces de réparations n'ayant pas de main d'œuvre de la part de fournisseur comme par exemple les pièces d'entretien pour la neige, les fournitures pour engins de damage, les pièces de remontées mécanique.

Le dépassement de la ligne est compensé partiellement par le gain sur le compte 61551.

Compte 61528 Entretien et réparations sur biens immobiliers - autres

Inscription d'une facture d'heures supplémentaires et de gravier pour le prestataire déneigement.

Compte 61558 Entretien et réparations sur biens mobiliers - autres

Comptabilisation de 2 câbles de télésiège pour un montant de 28 700 €, réparation de la piste de luge pour 13 000 €, prestation pour la purge des filets de sécurité 10 480 €.

Sur ces postes, le dépassement d'un montant de 220 000 € est compensé par l'écart sur le compte 6063.

Compte 617 Frais d'étude

Mission Sté DEUZZI sur prestation maintenance du service informatique.

Compte 6222 Commissions sur ventes

Commissions versées aux sous traitants sur les ventes internet.

Compte 6231 Annonces et insertions

Annonces publicitaires réalisées après le 1^{er} juillet en accord avec la CCPG et l'OTI, comme TV8 Mont blanc, guide de l'hiver, accompagnement filière neige, campagne « Un autre monde », participation promotion OT GEX.

Compte 6262 Frais de télécommunications

Abonnement fibre optique et dépassement des forfaits avec couverture réseau international.

Compte 6288 Divers – Autres

Mandatement sur ce compte des redevances pour les ordures et déchetteries (6 063.16 €) le contrat entretien de la retenue collinaire 18 000 €, participation au salon de Bruxelles 2 000 € (Montagnes du Jura).

Chapitre 012 : Masse salariale

Les dépenses liées à ce chapitre se montent à de 2 719 592 € pour un prévisionnel à 3 075 359 € (- 12 %).

Cela malgré un début précoce de la saison 2017 / 2018 (novembre 2017 en ski nordique, début décembre 2017 en ski alpin) les départ à la retraite de trois salariés (Messieurs Alain BONNEFOY, Max WIDMER et Jean-Jacques COSTES), les bouleversements très brutaux au sein du service administratif (décès d'Isabelle TISSOT, secrétaire administrative responsable paies).

Il faut noter que les saisonniers sont entrés pour partie le 15 Janvier 2017, après 4 semaines de report d'embauche et que durant la saison hivernale 2016 / 2017 le SMMJ a eu recours à la mise en place de la procédure d'activité partielle.

Chapitre 65 : Charges courantes.

Comptabilisation des indemnités des élus.

Chapitre 66 : Charges financières

Légèrement en dessous des prévisions.

Chapitre 68 : Dotations aux amortissements

Conformes aux prévisions.

Les autres chapitres de dépenses sont conformes aux prévisions, les dépenses totales de la section de fonctionnement se montent à

6 498 605 €.

/B Section Fonctionnement recettes

Chapitre 70 : Prestations de services

Les recettes du chapitre se montent à 4 846 487 € pour un prévisionnel de 5 110 000 € (- 5%).

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Contient les remboursements pour arrêts maladies et les allocations pour la procédure d'activité partielle.

Chapitre 74 : Subventions d'exploitation

Ce montant représente la participation du SIM au déficit du site de Menthières.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Remboursement Taxes Foncières trop payées, la convention déneigement CCPG-SMMJ, sinistre piste de luge.

Le montant des recettes de la section se monte à 6 847 748 €, celui des dépenses à 6 498 605 € ce qui donne un résultat d'exécution 2017 à 349 143 €.

Ce résultat est augmenté du résultat cumulé au 31/12/2016 ; c'est la somme de 3 569 449 € qui sera reprise lors de l'affectation des résultats.

I/C Section d'investissements Dépenses

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Les dépenses réalisées pour un montant de 497 772.16 € durant l'exercice sont réparties ainsi :

<u>Compte 2121</u>	* Aménagement pistes sur le secteur de Lelex : 8 200.00 €
<u>Compte 2135</u>	* Travaux ADAP Vattay : 40 485.00 €
	* Aménagement bâtiment luge : 6 500.00 €
<u>Compte 2151</u>	* Assistance visite quinquennale pinces appareils remontées mécanique : 13 500.00 €
	* Contrôle câble TC Fierney : 3 916.00 €
<u>Compte 2181</u>	* Remplacement des cellules transformateur électrique : 23 904.39 €
<u>Compte 2182</u>	* Véhicules d'exploitation : 36 123.28 €
	* Moto neige : 15 100.00 €
	* Engin de damage pour le site de la Vattay : 221 900.00 €
<u>Compte 2183</u>	* Remplacement des bornes de contrôle site de la Faucille : 25 512.81 €
	* Ordinateurs de bureau avec installation et licences : 3 550.66 €
<u>Compte 2184</u>	* Achat bornes de contrôle site de Menthières : 43 721.60 € (réalisation 12/2016)
	* Mobilier de cuisine bar/restaurant Le Panoramic (solde) : 33 180.42 €
<u>Compte 2188</u>	* Relais radio et poste radio : 15 871.00 €
	* Pare feu serveur informatique : 3 000.00 €
	* Alarme caisses site de Crozet (remplacement) : 3 957.00 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

<u>Compte 2312</u>	* Maitrise d'œuvre ADAP : 4 623.00 €	
	* Travaux local ski magasin de sports Vattay : 46 445.64 €	
<u>Compte 2315</u>	* 857 710.69 €	: situations marché neige
	* 434 200.58 €	: situations Garage TSD des loges
	* 99 329.00 €	: situations marché Gi lot 1
	* 36 005.00 €	: situations inspection 30 ans TK mélèzes
	* 51 271.91 €	: situations sanitaires publics
	* 19 910.00 €	: maitrise œuvre TSD Bergers
	* 184 018.00 €	: situations remplacement armoire électrique TC Crozet.

**L'ensemble des dépenses de la section se monte à
5 978 273,77 €.**

I/D Section d'investissements Recettes

Chapitre 13 : Subventions d'investissements

La totalité des montants alloués par la région AuRA et le CD 01 n'ont pas été perçus en 2017. Restent à percevoir 98 982.87 € pour les travaux réseaux neige et 150 000 € pour la CFG. Ces sommes sont versées sur présentation des mandats émis. Les restes à percevoir sont reportés sur l'exercice 2018.

Pour les autres chapitres, les réalisations sont conformes aux prévisions à hauteur de 5 659 002.90 €.

Le comité, entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2017 à l'unanimité.

II/ Affectation des résultats :

Section Fonctionnement							
Dépenses				Récettes			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
00	021	Virement de section pour déficit investissement (déficit cumulé)	1 497 541.62 €	00	002	Excédent antérieur reporté	3 569 449.30 €
00	021	Virement de section investissement (report crédit)	1 442 338.45 €				
00	021	Virement de section pour investissement nouveau	613 000.00 €				
00	022	Dépenses imprévues	16 569.23 €				
			3 569 449.30 €				3 569 449.30 €

Section Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
00	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 497 541.62 €	00	023	Virement de section pour déficit investissement (déficit cumulé)	1 497 541.62 €
20	2051	Logiciel comptabilité remplacement max compta	20 000.00 €	00	023	virement entre section report 2017 sur 2018	1 442 338.45 €
21	2121	Mise en conformité ADAP	248 982.87 €	00	023	virement entre section nouveau inv	613 000.00 €
21	2152	Compresseur réseau neige	593 000.00 €				
21	2188	Autres immobilisation coporelles	14 175.00 €				
21	2151	Restes à réaliser Gi Menthieres lot 1	153 750.00 €	13	1312	Solde subvention AURA	98 982.87 €
21	2151	Restes à réaliser Gi Menthieres lot 2	108 596.47 €	13	1318	Solde subvention CFG	150 000.00 €
23	2313	Reste à réaliser ADAP	12 657.00 €				
23	2313	Reste à réaliser tsd loges	11 198.60 €				
23	2313	Reste à réaliser Garage tsd loges lot 2	104 560.00 €				
23	2315	Reste a réaliser GI lot1	153 394.50 €				
23	2315	Reste a réaliser GI lot2	76 144.82 €				
23	2315	Reste a réaliser GI lot3	311 200.00 €				
23	2315	Reste a réaliser Garage TSD Loges lot 1	232 003.00 €				
23	2315	Reste à réaliser Marché neige lot 1	135 498.92 €				
23	2315	Reste à réaliser Marché neige lot 2	129 160.14 €				
		Total	3 801 862.94 €			Total	3 801 862.94 €

6. Tarifs hiver et dates d'ouverture 2018 / 2019

Annexe n° 4

6/A Contrairement à l'exposé contenu dans la note de synthèse, la décision votée en 2016 établissant les projections tarifaires pour les trois prochaines années a été retenue, à savoir une augmentation programmée de 3 % par an.

6/B Les dates d'ouverture de la saison d'hiver 2018 / 2019 :

- Ouverture de tous les sites à partir du samedi 22 décembre 2018 (1^{er} samedi des vacances de Noël) au dimanche 31 mars 2019 inclus (15 semaines de saison : 107 jours).
- Menthières : Ouverture du mercredi au dimanche hors vacances scolaires. Ouverture tous les jours des vacances de Noël et les deux semaines des vacances de février zone A. Fermeture le dimanche 17 mars 2019 au soir.
- Crozet : Ouverture uniquement les mercredis et week-ends à partir du 17 mars 2019 jusqu'à la fermeture.

Possibilité d'ouverture les week-ends de décembre sur tous les sites alpins si les conditions d'enneigement le permettent.

- Ski Nordique : possibilité d'ouvrir le domaine à partir du mois de novembre, fermeture le dimanche 31 mars 2019.

Les horaires d'ouverture des remontées mécaniques restent identiques à celles de l'hiver 2017 / 2018.

Le comité, entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité moins 4 voix contre (Messieurs VUAILLAT, PICARD, JERDELET et Madame BOUVET-MULTON) le point 6/A relatif au tarifs 2018 / 2019.

Le comité, entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le point 6/B relatif aux dates d'ouverture de la saison d'hiver 2018 / 2019.

7. Dates d'ouverture des remontées mécaniques et piste de luge pour l'été 2018

7/A. Crozet : Télécabine du Fierney : samedis, dimanches et jours fériés du 07 juillet au 02 septembre 2018, de 9 h à 17 h 30.

7/B. Lelex : Télécabine de la Catheline : samedis, dimanches, mercredis et jours fériés du 07 juillet au 02 septembre 2018 de 9 h à 13 h et de 14 h 15 à 17 h 30.

7/C. La Faucille :

- Télécombi du Mont Rond : Tous les jours du 07 juillet au 2 septembre 2018 ainsi que les deux week-ends qui précèdent et les deux qui suivent cette période, incluant les jours des Jeûnes Genevois et Vaudois (06/07 septembre et 17 septembre), en continu de 10 h 30 à 18 h, le troisième week-end de septembre, si la météo est favorable.
- La Luge : Tous les jours du 07 juillet au 02 septembre 2018, de 10 h 30 à 18 h, ainsi que les deux week-ends qui précèdent et les deux qui suivent cette période, incluant les jours des Jeûnes Genevois et Vaudois (06/07 septembre et 17 septembre), en continu de 10 h 30 à 18 h, le troisième week-end de septembre, si la météo est favorable.
- Val-Mijoux : samedis, dimanches et jours fériés du 07 juillet au 02 septembre 2017, de 10 h 30 à 13 h et de 14 h 15 à 17 h 30.

Un courrier doit être envoyé aux gérants des restaurants, leur demandant de respecter les horaires et dates d'ouverture de leurs établissements en parallèle des ouvertures des remontées mécaniques, notamment durant les saisons estivales.

Le comité, entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le calendrier de la saison estivale 2018.

8. Participation financière aux frais de fonctionnement du site de Menthières

Rappel des missions de service public assurées par le SMMJ :

Le Syndicat Mixte des Monts Jura s'engage à assurer la mission de service lié à l'exploitation du domaine skiable de Menthières que le SIM lui a transféré en 2006, à pérenniser son exploitation et à s'assurer de sa continuité.

En contre partie et pour ce qui concerne la saison 2017 / 2018, le SIM s'engage à reverser au SMMJ une participation à hauteur de soixante dix mille euros TTC, cette somme permettant de couvrir une partie du déficit de fonctionnement.

Le comité, entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité moins 1 voix d'abstention (Monsieur Gérard PAOLI).

9. Transfert des actifs du SIM au SMMJ

9/A. Dans le cadre de la préparation de la dissolution du Syndicat Intercommunal de Menthières (SI Menthières), il convient de procéder à une régularisation foncière.

En effet, le bâtiment billetterie du site de Menthières est toujours propriété du SI Menthières ; il convient d'accepter la cession proposée par le SIM à savoir :

- Vu l'article 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les avis des services de France Domaines et considérant qu'il a été convenu entre les parties une cession à l'euro symbolique ;

Le comité, entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- d'accepter l'acquisition du tènement cadastré ZB n° 9 au profit du Syndicat Mixte des Monts Jura moyennant l'euro symbolique ;
- d'habiliter la Présidente à signer tout document s'y rapportant.
- d'accepter la prise en charge des frais de notaire.

9/B. Matériel à transférer : un listing précise les actifs restant à transférer (Annexe n°5), il conviendra de délibérer afin de procéder au transfert de ces biens.

Le comité, entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le transfert d'actif conformément à l'Annexe.

9/C. Le Ski Club de Lancrans souhaite acquérir le fil neige situé dans l'espace débutant, en fonction de l'avis du comité, outre le transfert du bien, une convention de délégation serait à mettre en place entre le SMMJ et le Ski Club, afin d'autoriser celui-ci à procéder à l'exploitation de l'appareil, convention précisant les droits et obligation de l'exploitant, notamment vis-à-vis de la réglementation en vigueur et après des services de contrôle de l'Etat (Règlement d'exploitation et Règlement de police visé par le Préfet).

Le comité, entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la cession du fil neige et son exploitation au ski club de Lancrans.

10. Participation financière au Comité d'Entreprise

Depuis 2010, le Comité Syndical délibère l'attribution d'une subvention de 15 000 € pour le financement du budget destiné aux activités sociales et culturelles à destination du personnel permanent et saisonnier du SMMJ (chèques vacances, départ retraite).

Il est demandé par les membres de la Délégation Unique du Personnel la reconduction de cette décision pour l'année 2018. De plus, il conviendra de rajouter les cadeaux dédiés aux différentes naissances (200 € / naissance).

Cette subvention permet le financement des chèques vacances et autres actions au profit de tous les agents du SMMJ.

Le comité, entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation financière au Comité d'Entreprise.

11. Régie de recettes : demande de remise gracieuse

Suite aux contrôles de la DGFIP de l'Ain en 2014, une comptabilité spécifique pour la régie a été mise en place.

Cette dernière fait ressortir sur le plan comptable :

- 1) en recettes supplémentaires :
 - i) les gains de changes
 - ii) les produits liés à l'encaissement Fintrax.
- 2) en dépenses :
 - i) les frais sur encaissement
 - ii) Les erreurs de caisses.

Depuis ce mode de fonctionnement le chiffre d'affaires de la régie (hors vente à termes) a été de 13 254 000.00 €.

Les recettes supplémentaires se montent à 6 317.66 € :

- 1) 2 803.91 € au titre du gain de change,
- 2) 3 513.75 € au titre de recettes liées au produit d'encaissement Fintrax.

Durant la même période le montant cumulé des erreurs de caisses se montent à 1 243.06 € (0.009 %).

Il est demandé aux membres du comité syndical de se prononcer sur une remise gracieuse envers le régisseur à hauteur du montant de 1 243.06 €.

Le comité, entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la remise gracieuse envers le régisseur à hauteur du montant de 1 243.06 €.

12. Création Régie d'avance

Il s'agit d'autoriser la Présidente à constituer une régie d'avance afin de simplifier la gestion des flux financiers et permettre le paiement plus rapide d'acompte sur salaires et frais de déplacement des agents notamment.

Le comité, entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'une régie d'avance.

13. Divers

- Gérard PAOLI souhaite revenir sur le sujet relatif à la création d'une structure d'investissement et d'exploitation évoquée lors de la discussion sur la modification des statuts du SMMJ. Il émet un doute quant à la faculté de la structure d'investissement d'intéresser des partenaires privés.
- Dominique DONZÉ fait un point sur l'avancement du dossier administratif du TSCD des Bergers et précise que la Demande d'Autorisation d'Exécuter les Travaux, légèrement retardé (3 mois) par la lenteur de l'envoi de l'autorisation de passage de la part de mme Golendrof, a subis des aller-retour entre les différents services de l'Etat. Toutefois, la DREAL devra remettre son avis avant mi mai, puis l'enquête publique se déroulera de mi mai à mi juin, le rapport du commissaire devrait conclure le dossier et permettre aux entreprises de commencer les travaux avant la fin juillet. Les délais deviennent très tendus pour une ouverture au public aux vacances de Noël 2018, mais tout sera entrepris par l'ensemble des parties pour tenir le challenge.